

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2019 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	17	L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars,
Présents	14	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	17	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars.

Date de convocation : 20/03/2019

Présents : M. P. ANDRE, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

Excusés : Mme S. ARNOUX (procuration à Mme S. POLAT), Mme L. GAIFFE (procuration à Mme C. ROGNON), Mme N. LIMOGEZ (procuration à Mme P. JOUFFRAY).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. J.L. DUFFAIT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Arrivée d'Elsa JULLIARD à 20h30

20190325-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2019. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190325-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
20/03/2019	Sylvain SIRE	1 435,33 €	Achat de débroussailleuse, taille-haie et Réciprocator

20190325-03 Approbation des nouveaux taux d'imposition 2019

Madame ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil municipal les éléments transmis par l'Etat, pour déterminer les taux d'imposition 2019.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2019 sont :

-	Taxe d'habitation :	2 992 000 € (contre	2 890 173 € en 2018 – Taux : 11.16 %)
-	Taxe foncière bâti :	2 172 000 € (contre	2 074 250 € en 2018 – Taux : 16.19 %)
-	Taxe foncière non-bâti :	106 100 € (contre	103 933 € en 2018 – Taux : 36.70 %)

Le produit attendu sans augmentation de taux s'élève à 724 493 €.

Il est soumis aux membres du Conseil municipal plusieurs hypothèses dans le cas d'une augmentation des taux d'imposition pour 2019 :

	Hypothèse 01 + 0.5 %		Hypothèse 02 + 1 %	
	<i>Nouveaux taux</i>	<i>Nouveaux produits</i>	<i>Nouveaux taux</i>	<i>Nouveaux produits</i>
TH	11.22	335 577	11.27	337 246
TFB	16.27	353 405	16.35	355 163
TFNB	36.88	39 133	37.07	39 328
	TOTAL	728 115	TOTAL	731 738

	Hypothèse 03 + 1.5 %		Hypothèse 04 + 2 %	
	<i>Nouveaux taux</i>	<i>Nouveaux produits</i>	<i>Nouveaux taux</i>	<i>Nouveaux produits</i>
TH	11.33	338 916	11.38	340 585
TFB	16.43	356 922	16.51	358 680
TFNB	37.25	39 523	37.43	39 717
	TOTAL	735 360	TOTAL	738 983

Pour mémoire, les taux d'imposition ont augmenté de la manière suivante, depuis 2014 :

- 2014 : + 1 %
- 2015 : + 1 %
- 2016 : + 0.5 %
- 2017 : + 1 %
- 2018 : + 1 %

A titre indicatif, en comparaison avec les communes similaires à Montlebon, les taux s'élèvent à :

- Pour la TH :
 - o Moyenne départementale = 9.69 %
 - o Moyenne régionale = 10.93 %
 - o Moyenne nationale = 13.40 %
- Pour le FB :
 - o Moyenne départementale = 13.62 %
 - o Moyenne régionale = 15.98 %
 - o Moyenne nationale = 17.65 %

Compte tenu des projets d'investissements très importants sur la commune, il est proposé une augmentation de 1 % pour chacun des taux d'imposition pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'augmenter de 1 % les taux d'imposition de la commune de Montlebon, soit :
 - Taxe d'habitation – 11.27 %
 - Taxe foncière bâti – 16.35 %
 - Taxe foncière non-bâti – 37.07 %

Le total des recettes des contributions directes attendues est de 731 738.00 €.

20190325-04 Choix du prestataire pour la brosse de désherbage

Dans le cadre de l'entretien des espaces publics de la commune et du plan de désherbage, il est proposé l'acquisition d'une brosse de désherbage.

Monsieur Patrick ANDRE présente le devis de l'entreprise DISTAGRI, qui s'élève à 24 800.00 € HT, soit 29 760.00 € TTC.

Cette brosse de désherbage comprend un déflecteur, une buse d'aspiration, une cuve d'aspiration et une balayeuse 4 balais.

Après en avoir délibéré, le devis est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190325-05 Subventions communales 2019 – Multi Accueil

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 août 2015 relative à la signature d'une convention avec l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour la gestion du service multi accueil dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

Pour le fonctionnement de ce service, il est convenu que la municipalité verse chaque année, une subvention à l'association pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 108 962.68 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service multi accueil.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2019.

20190325-06 Subventions communales 2019 – Accueil de Loisirs

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 août 2015 relative à la signature d'une convention avec l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour la gestion du service accueil de loisirs dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

Pour le fonctionnement de ce service, il est convenu que la municipalité verse chaque année, une subvention à l'association pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 104 778.67 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour le service accueil de loisirs.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2019.

20190325-07 Subventions communales 2019 – Football Club Morteau Montlebon

Madame le Maire propose de valider une participation financière communale et annuelle de 5 000.00 € auprès du Football Club Morteau Montlebon (FCMM) pour les dépenses liées à l'entretien des terrains de sport et des vestiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 5 000.00 € au Football Club Morteau Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2019.

20190325-08 Subventions communales 2019 – CCAS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale qui fonctionne avec un budget annexe au Budget Communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le versement de la subvention au CCAS pour l'année 2019 pour lui permettre d'équilibrer son budget et de mettre en œuvre ses actions auprès des habitants de la commune : repas des anciens, fête des mères, Cartes Avantages Jeunes, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 6 160.00 € au CCAS de Montlebon.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du Budget Communal 2019.

20190325-09 Subventions communales 2019 – autres demandes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que d'autres demandes de subvention sont parvenues en mairie, et propose d'attribuer à :

- L'association JALMALV : 100.00 €
- L'association Autour d'un jardin : 300.00 €
- La Chorale LADOMISOL (subvention exceptionnelle pour financer la location de la salle des fêtes de Villers le Lac) : 765.00 €
- L'association Meix Meusy Tout Droit : 150.00 €
- Le Comice (pour l'achat d'une cloche) : 120.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le versement de ces subventions comme énumérées ci-dessus,
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2019.

20190325-10 Plan de financement pour les travaux d'AEP de Derrière le Mont

Dans le cadre des travaux à entreprendre par la commune de Montlebon sur le réseau d'alimentation en eau potable de la commune au niveau de Derrière le Mont, le Cabinet ANDRE, maître d'œuvre, a établi une synthèse et un estimatif des travaux.

Les travaux consistent en la réhabilitation du réseau d'une partie de Derrière le Mont. Ces travaux ont été divisés en deux parties :

- Partie 1 : branchements rue des Bracons
- Partie 2 : Derrière le Mont Partie haute

Les travaux consistent en :

- Partie 1 : reprise de 5 branchements rue des Bracons
- Partie 2 : pose d'environ 25 ml de fonte DN 60 mm et réalisation de 4 branchements.

ESTIMATIF :

- Partie 1 :	32 826.00 €
- Partie 2 :	7 553.00 €
TOTAL TRAVAUX H.T.	40 379.00 €

- Somme à valoir pour MOE	3 700.00 €
- Somme à valoir pour divers et imprévus	3 921.00 €

MONTANT TOTAL HT	48 000.00 €
MONTANT TOTAL TTC	57 600.00 €

Une subvention de l'Agence de l'Eau peut être sollicitée. Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention Agence de l'Eau (10%) :	4 800.00 €
Fonds Propres :	43 200.00 €

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190325-11 Plan de financement pour le changement des fenêtres du Groupe scolaire

Monsieur BINETRUY informe le Conseil municipal de la réception en Mairie de 2 devis concernant le changement de 18 fenêtres au Groupe Scolaire Vermot-Gaud. Ces fenêtres seront pourvues de Brises Soleil Orientables et de grilles d'aération.

Le montant total des travaux s'élève à 35 000.00 €, soit 42 000.00 € TTC.

Il est possible que ce dossier soit éligible à la DETR. Un dossier de demande de subvention sera monté.

Le plan de financement suivant est proposé :

MONTANT DES TRAVAUX :	35 000.00 € HT
○ DETR (30 %)	10 500.00 €
○ Fonds Propres (70 %)	24 500.00 €

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190325-12 Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour les Travaux d'Accessibilité

Dans le cadre des travaux d'Accessibilité des bâtiments publics, la maîtrise d'œuvre est assurée par Mme Stéphanie HONNERT – Architecte, pour un montant total du marché de 10 500.00 € HT.

En raison de la présence dans le marché d'un co-traitant non assujetti à la TVA, il convient d'établir un avenant afin de modifier le montant TVA incluse du marché par rapport au montant initial TTC.

Le montant initial HT du marché n'est pas modifié.

Le taux de TVA à 20 % s'applique uniquement sur les honoraires de Stéphanie HONNERT.

Les nouveaux montants du marché s'élèvent donc à :

- Honoraires S. HONNERT :	5 946.00 € HT – 7 135.20 € TTC
- Honoraires M. PUIG BOSCH :	4 554.00 € HT – 4 554.00 € TTC

MONTANT TOTAL DU MARCHE :	10 500.00 € HT – 11 689.20 € TTC
----------------------------------	---

Soit une différence de 910.80 € en moins sur le montant TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'avenant 01 au marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Accessibilité des bâtiments publics.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.

20190325-13 Mise à jour du Plan de financement des Travaux d'Accessibilité

Monsieur BINETRUY explique au Conseil municipal les travaux qui seront menés au cours de l'année 2019 concernant l'Accessibilité des bâtiments publics, et détaille leurs coûts en fonction du rendu PRO, reçu ce jour, de Madame HONNERT Stéphanie - Architecte :

- Travaux Salle Saint Louis	43 257.88 €
- Cimetière des Fontenottes	100.00 €
- Salle de Derrière le Mont	5 798.00 €

TOTAL 49 155.88 € HT, soit 58 987.06 € TTC

L'ensemble des travaux sera étalé sur 3 ans. Le coût total s'élève à 87 290 € HT (APD approuvé le 11/02/2019).

Un plan de financement a été voté par la Conseil municipal en date du 6 avril 2018. Il est proposé un nouveau plan de financement, avec un nouveau financeur :

Montant des travaux : 87 290.00 € HT – 104 748.00 € TTC

Nouveau plan de financement :

- DETR (35 %)	30 551.50 €
- P@C – Département (30%)	26 187.00 €
- Fonds Propres (35 %)	30 551.50 €

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20190325-14 Raccordement électrique du bâtiment agricole GAEC du Mont Dessus

En vertu de l'article L 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales, « les membres ayant un intérêt personnel à l'affaire concernée sont exclu du quorum ».

Madame Catherine ROGNON – Maire, ayant un lien de parenté avec les associés du GAEC, quitte la salle afin de laisser délibérer le Conseil municipal.

Madame M.J. KACZMAR prend la parole :

Dans le cadre du permis de construire déposé par le GAEC du Mont Dessus pour la construction d'un bâtiment agricole, la commune de Montlebon est sollicitée afin de participer à l'extension du réseau électrique pour le raccordement du nouveau bâtiment.

En application de l'article L342-11 du code de l'énergie, « la part de contribution correspondant à l'extension située hors du terrain d'assiette de l'opération reste due par la commune ».

Par ailleurs, l'article L332-15 du code de l'urbanisme précise qu'en ce qui concerne le réseau électrique, le bénéficiaire du permis est redevable de la part de la contribution qui correspond au branchement et à la fraction de l'extension du réseau située sur le terrain d'assiette de l'opération. Ce même article donne la possibilité à la commune de demander au constructeur le financement de l'extension du réseau d'électricité situé en dehors du terrain d'assiette, dès lors que cette extension n'excède pas 100 mètres sur le domaine public. Dans le cas du permis de construire du GAEC du Mont Dessus, et au vu de l'avis d'ENEDIS, l'extension serait de 220 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération, et de ce fait la commune ne peut pas demander au pétitionnaire de participer au financement de l'extension.

Le coût des travaux s'élève à 11 730.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (14 pour et 1 abstention), émet un avis favorable à la prise en charge de cette extension de réseau.

Madame Catherine ROGNON réintègre la séance.

20190325-15 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Eau 2019

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2019 du Budget Eau.

Pour l'exercice 2019, il faudra prévoir une augmentation du compte 611 – sous-traitance générale, pour 3 000 € en vu d'un contrat de maintenance avec Gaz et Eau, pour palier au départ de Pascal PRUDHON qui, de par sa connaissance aigüe des réseaux, en assurait le bon fonctionnement.

Concernant la section d'Investissement, les travaux prévus sont les travaux d'Adduction en Eau Potable des rues de Bellevue et du Gros Fourg, ainsi que Derrière le Mont.

Budget provisoire :

-	SECTION D'EXPLOITATION :	
o	Dépenses =	603 219.99
o	Recettes =	796 143.80
	<i>Résultat =</i>	<i>+ 192 923.81</i>
-	SECTION D'INVESTISSEMENT :	
o	Dépenses =	487 460.95
o	Recettes =	487 460.95

20190325-16 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Bois 2019

Madame ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2019 du Budget Bois. L'essentiel du budget est préparé avec le concours de l'Office National des Forêts.

Budget provisoire :

-	SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
o	Dépenses =	134 379.79
o	Recettes =	134 379.79
-	SECTION D'INVESTISSEMENT :	
o	Dépenses =	13 744.90
o	Recettes =	13 744.90

20190325-17 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Lotissement Champs Prouvet 2019

Madame ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2019 du Budget Lotissement Champs Prouvet.

L'ensemble des parcelles de terrain ayant été vendues, le budget sera clôturé à la fin de l'exercice 2019. L'emprunt de 700 000 € sera remboursé en juillet 2020.

Il est proposé de virer une part des recettes de ce budget vers le Budget communal, à hauteur de 150 000 €.

Budget provisoire :

-	SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
o	Dépenses =	43 195.18
o	Recettes =	444 953.61
	<i>Résultat =</i>	<i>401 758.43</i>
-	SECTION D'INVESTISSEMENT :	
o	Dépenses =	13 000.00
o	Recettes =	714 000.00

Résultat = 701 000.00

20190325-18 Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget Communal 2019

Madame ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2019 du Budget communal. Les grandes lignes du budget sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Augmentation du chapitre 011 Charges à caractères générales : augmentation de différents postes liés notamment à la consommation d'énergie, et aux carburants. Le poste « Entretien matériel roulant » est augmenté suite à différents sinistres en début d'année. Les frais d'actes et de contentieux ont également été vu à la hausse.
- Les charges de personnel sont stables. Il faudra intégrer toutefois l'emploi de jeunes pour la saison estivale.

TOTAL provisoire des Dépenses de Fonctionnement : 1 879 688.73 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Toutes les dotations de l'Etat ne sont pas connues ce jour.
- Un virement du budget Bois et Budget Lotissement vient alimenter ces recettes.
- Le produit de fiscalité directe est augmenté également.

TOTAL provisoire des Recettes de Fonctionnement : 1 879 688.73 €

La section de fonctionnement est équilibrée par un virement des Dépenses de Fonctionnement aux Recettes d'Investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un arbitrage est établi pour le choix des priorités en matière de dépenses d'investissement. Notamment au chapitre 21 Immobilisations corporelles, le Conseil municipal sélectionne rigoureusement les dossiers pouvant faire l'objet d'une dépense sur l'année 2019. Les autres dossiers seront réétudiés sur un exercice ultérieur.

Il est notamment retenu les points suivants :

- Travaux d'Accessibilité des bâtiments publics ;
- Travaux de réfection de Voirie à Derrière le Mont ; travaux de réfection des ponts de Morteau. Les travaux rue de la Vigne sont mis entre parenthèses, il faut s'assurer que la voie est bien sur le domaine public.
- Un reliquat du cabinet d'étude pour la mise en place du PLU (suite à 2^{ème} enquête publique) ;
- Travaux de création d'un Terrain Multisports ;
- Pose d'une clôture autour du terrain de foot ;
- Remplacement des fenêtres du Groupe scolaire et pose de Brises Soleil ;
- Réfection d'une partie de l'éclairage public ;
- Divers équipements de voirie (signalétique), pour les bâtiments publics et pour l'école ;
- Suppression du projet d'installation d'un système de pilotage des radiateurs de l'école – devis d'ENGIE pour 45 000.00 € (à reporter sur 2020).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Il est proposé de réaliser un emprunt de 150 000.00 € pour permettre à la commune notamment le financement des travaux de voirie à Derrière le Mont ;
- Diverses subventions attendues selon les types de travaux :
 - o DETR attendue sur divers dossiers ;
 - o P@C – Département attendu sur les dossiers de création de Terrain multisports et Travaux d'Accessibilité ;
 - o Une subvention de 30 000.00 € attendue par la commune de Morteau pour la pose de clôture autour du terrain de foot ;
 - o Une subvention du SYDED pour la partie éclairage public ;
 - o Diverses autres subventions, notamment pour le terrain multisports (CRCA – CAF – Europe – Préfecture)

Madame ROUGNON-GLASSON explique également les différentes opérations d'ordre inscrites au budget : amortissements et transferts d'études du chapitre 20 vers le chapitre 21.

Madame ROUGNON-GLASSON donne quelques chiffres concernant la situation financière de la commune :

Commune de Montlebon Moyenne / habitant	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Encours de la Dette au 31/12 840 743 €	402 €	557 €	639 €
Produits de Fonctionnement 1 703 647 €	816 €	762 €	830 €
Charges de Fonctionnement 1 054 163 €	505 €	569 €	642 €
Capacité d'autofinancement	304 € *	163 €	169 €

*La forte capacité d'autofinancement est due au virement du budget Lotissement, sans ce virement la capacité d'autofinancement s'élève à 184 € par habitant.

20190325-14 Divers

Madame le Maire donne le calendrier des réunions et rencontres à venir :

- Inauguration du bâtiment Néolia le 10 avril 2019 ;
- Salon des vins les 13 et 14 avril 2019 – inauguration à 14h le samedi.

20190325-15 Prochain Conseil municipal

Madame le Maire informe que la prochaine séance du Conseil municipal se déroulera Lundi 08 avril 2019 à 20h15 pour le vote des Budgets Primitifs.

La séance est levée à 23h10.

**Le Maire
Catherine ROGNON**

